

AFFRANCHIR

Nathalie LHÔTE
FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

Boulevard du Jardin botanique 43
1000 Bruxelles

L'usage des "méthodes particulières de recherches et autres techniques spéciales d'enquête", que sont notamment l'observation, l'infiltration et le recours aux indicateurs, a été légalisé par l'adoption de la loi du 6 janvier 2003. Partiellement annulée par la Cour d'arbitrage, cette loi a été modifiée par la loi du 27 décembre 2005 apportant des modifications diverses au Code d'instruction criminelle et au Code judiciaire en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée.

La nouvelle loi du 27 décembre 2005 pose plusieurs questions. D'une part, elle contribue à légitimer diverses pratiques ou techniques d'intervention policière en délicatesse avec les principes généraux de la procédure pénale; d'autre part, si elle vise en principe la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée, son champ d'application est en réalité bien plus large, couvrant la recherche des auteurs de toute infraction de nature à entraîner une peine d'un an d'emprisonnement. Enfin, la législation actuelle s'inscrit dans un mouvement plus général qui renforce l'autonomie policière et pèse sur les relations entre acteurs judiciaires et policiers.

Quels sont les contours exacts de la nouvelle loi ? Dans quel cadre fait-elle irruption ? Quelles menaces fait-elle peser sur les libertés publiques, les droits de la personne et les droits de la défense ?

■ RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATE : 19 mai 2006

LIEU : Facultés universitaires Saint-Louis
Rue du Marais, 109
1000 Bruxelles
Auditoire 100

Formation permanente avocats OBF : 6 points
Formation magistrats : accréditée
Formation policier : demande introduite et à confirmer

INSCRIPTION : Le montant de l'inscription est de :
- 50 euros (sont compris pauses café, sandwiches et drink)
- 25 euros pour les stagiaires, étudiants, chômeurs et A.S.B.L.

Les actes du colloque, qui seront publiés dans la Revue de droit pénal et de criminologie, ne sont pas compris dans le montant de l'inscription

RENSEIGNEMENTS : Nathalie Lhôte (F.U.S.L.) (02 211.79.70)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 MAI 2006

SYNDICAT DES AVOCATS

SAD

POUR LA DÉMOCRATIE



LES METHODES PARTICULIERES DE RECHERCHE

COLLOQUE
19 mai 2006

Organisé par

Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques (FUSL)
Syndicat des avocats pour la démocratie (SAD)
Centre de recherches criminologiques (ULB)

■ MATINÉE LA LOI ET SES ENJEUX

Présidée par Frédéric Ureel, avocat au barreau de Charleroi, président du Syndicat des Avocats pour la Démocratie (S.A.D.)

08h45 : Accueil des participants

9h00 : *Allocution d'ouverture*
par **Laurette Onkelinx**, Vice-première ministre et ministre de la Justice (à confirmer)

9h15 : *Mise en perspective socio-historique des réformes relatives aux méthodes particulières de recherche*
par **Bertrand Renard**, assistant au département de Criminologie de l'Institut national de Criminologie et de Criminologie

9h45 : *Les grandes lignes de la législation sur les méthodes particulières de recherche* par **Marc Nève**, avocat au barreau de Liège, administrateur du S.A.D.

10h15 : Pause café

10h45 : *Les enjeux des lois relatives aux méthodes particulières de recherche au regard de l'évolution des relations entre acteurs policiers et judiciaires*
par **Damien Vandermeersch**, avocat général à la Cour de cassation, chargé de cours à l'U.C.L. et aux F.U.S.L.

11h15 : *Les méthodes particulières de recherche à la lumière du droit constitutionnel et de la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'homme* par **Vincent Letellier**, avocat au barreau de Bruxelles, membre du S.A.D.

11h45-12h30 : Débat avec la salle

12h30 : Pause sandwiches

■ APRÈS-MIDI LES REGARDS DE LA PRATIQUE

Présidée par Carrol Tange, assistant à l'Ecole des sciences criminologiques de l'U.L.B., président du centre d'études sur la police (C.E.P.)

14h00 : *Le point de vue de la police* par **Claude Bottamedi**, commissaire divisionnaire, chef de corps de la police locale de Gembloux

14h30 : *Le point de vue du parquet* par **Christian De Valkeneer**, procureur du Roi à Charleroi, professeur à l'U.C.L.

15h00 : Pause café

15h30 : *Le point de vue des magistrats instructeurs* par **Frédéric Lugentz**, juge d'instruction au tribunal de première instance de Bruxelles

16h00 : *Le point de vue des avocats* par **Anne Krywin** et **Christophe Marchand**, avocats au barreau de Bruxelles, membres du S.A.D.

16h30 : Débat avec la salle

17h00 : *Conclusions* par **Yves Cartuyvels**, doyen de la faculté de droit aux F.U.S.L. et **Christine Guillain**, assistante chargée d'enseignement aux F.U.S.L.

17h30 : Drink

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'adresse suivante :

NATHALIE LHÔTE

Facultés universitaires Saint-Louis

43 Boulevard du Jardin botanique ■ 1000 Bruxelles

Tél. : + 32 (0)2 211 79 70 ■ Fax : + 32 (0)2 211 79 95 ■ Email: lhote@fusl.ac.be

(peut être renvoyé par courrier, fax ou courriel **avant le 10 mai 2006**)

M. ou Mme (biffer la mention inutile)

Nom : Prénom :

Titre ou fonction :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Participe au colloque « Les méthodes particulières de recherche » du 19 mai 2006 et verse la somme de :

50 euros

25 euros

Montant à verser au compte n° 630-0224028-17 de l'asbl S.A.D. avec l'intitulé « colloque 19 mai 2006 » et la mention de la personne inscrite.

L'inscription sera effective dès la réception du bulletin ET du paiement

